

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

1-Demandes de subventions pour la Maison rose : Monsieur le Maire a annoncé l'obtention du DSIL 2021 auprès de l'Etat pour un montant de 50 000€. La Commune sollicite les fonds européens Leader et une subvention « Bien vivre partout en Bretagne » auprès du Conseil Régional avec le plan de financement suivant pour réaliser la réhabilitation du bâtiment en un restaurant au rez-de-chaussée et un logement à l'étage

FINANCEURS	%
ETAT	25% : 50 000 obtenus le 09/04/2021
LEADER Fonds Européens Gérés par la REGION	25% : en demande le 19/05/2021
REGION « Bien vivre partout en Bretagne »	25% : en demande le 19/05/2021
AUTOFINANCEMENT	25%
MONTANT DU PROJET	200 000

2-Attribution de l'accord cadre mono attributaire à bons de commande pour la réalisation de terrassements divers : la durée du marché est de 36 mois avec un minimum de 95 000€H.T. et un maximum de 150 000€ H.T. , il a été attribué à l'entreprise COQUIN Frères de PLOUGASNOU.

3- l'autorisation de signer la convention des « Rues en scène » a été donnée pour un montant de 1€ par habitant soit 976€, la manifestation se déroulera le dimanche 12 septembre 2021 dans et aux alentours de l'école, les associations seront sollicitées pour contribuer au bon déroulement de la manifestation.

4-l'autorisation de signer la convention-cadre avec le Centre de Gestion du Finistère a été donnée, elle permet d'accéder au bouquet de missions facultatives si le besoin s'en fait sentir.

5-Accord de subventions : l'association LUSKA qui intervient régulièrement sur GUIMAEC dans le cadre de la petite enfance percevra 500€ et l'association REDADEC qui promeut la langue bretonne percevra 250€ correspondants à l'achat d'un kilomètre.

6- Détermination du montant de la location de l'annexe la plus proche de la mairie : le loyer sera de 200€ par mois charges comprises.

7- Une motion a été adoptée afin de soutenir le collectif des associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux :

L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.

Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance,...) et médico-sociaux (handicap, services à domicile,...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.

Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300€ par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».

Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations - à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT, et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée. La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires.

8-Questions diverses : un accord de principe a été acté afin que chaque classe bénéficie d'une initiation au breton pour l'année scolaire 2021-2022, une délibération sera prise ultérieurement.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité